

INTRODUCTION

La mission d'Interlocuteur social unique du RSI, une voie performante pour la protection sociale en France

Créé le 1^{er} juillet 2006 à l'issue de la fusion des trois anciens régimes de Sécurité sociale des chefs d'entreprise indépendants (AMPI-AVA-ORGANIC), le Régime Social des Indépendants (RSI) est désormais installé dans le paysage des acteurs publics de la protection sociale et s'apprête à connaître une nouvelle phase de sa réforme.

À compter du 1^{er} janvier 2008, le RSI assurera une mission d'Interlocuteur social unique pour l'ensemble de la protection sociale des artisans, commerçants et industriels.

Annoncée par Gérard Quevillon, Président du RSI, et Dominique Liger, Directeur général, dès 2006, cette mission d'Interlocuteur social unique s'inscrit dans l'esprit du processus de simplification administrative engagé par les gouvernements successifs depuis 2002.

En unifiant à travers un seul organisme la gestion des différentes cotisations sociales des chefs d'entreprise indépendants, le RSI expérimente une voie pour la performance et l'efficacité de service de la Sécurité sociale en France.

Simplification administrative, proximité, conseil, accompagnement personnalisé des assurés : les principes fondateurs du RSI guident la mise en place de l'Interlocuteur social unique avec pour objectif de simplifier la vie des chefs d'entreprise indépendants en allégeant leurs démarches administratives.